

STATISTIQUE
DU DÉPARTEMENT
DE LA LOZÈRE;

PAR LE CIT. JERPHANION, PRÉFET.

PUBLIÉE PAR ORDRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.



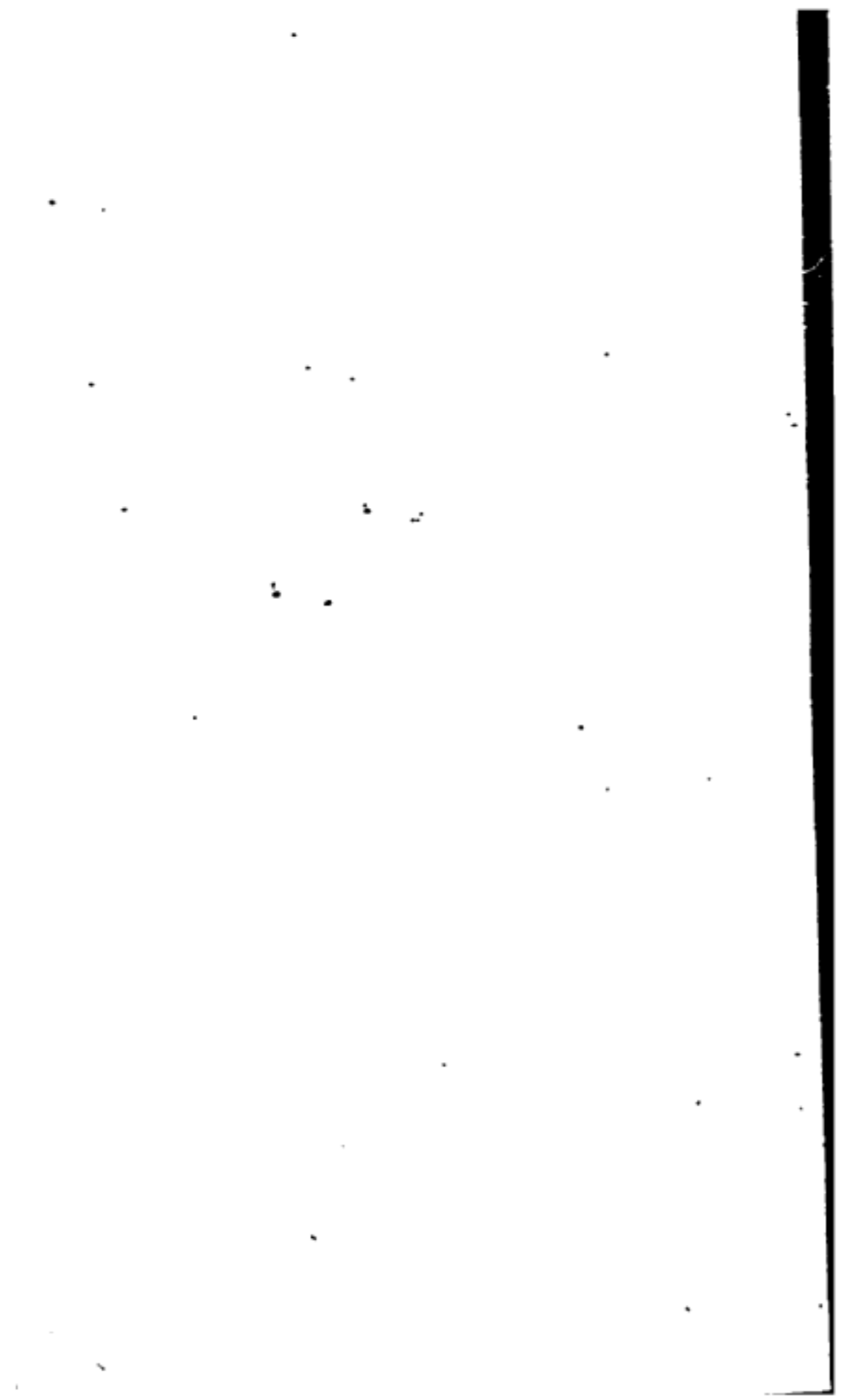
À PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DES SOURDS-MUETS;

ET SE VEND

LE CLERE, Impr.-Libr., quai des Augustins,
n° 39;
HENRICH, Libraire, rue de la Loi, n° 288;
TRUTTEL et WURTZ, Libr., quai Voltaire.

AN X



STATISTIQUE
DU DÉPARTEMENT
DE LA LOZÈRE

CE département, qui a pris son nom d'une de ses plus hautes montagnes, est situé au midi de la République, borné de l'ouest au nord par le département du Cantal, du nord à l'est par la rivière de l'Allier qui le sépare de la Haute-Loire et de l'Ardèche, du levant au midi par le Gard, et du midi au couchant par celui de l'Aveyron; il comprend une partie du ci-devant Gévaudan ou diocèse de Mende, dont on a démembré seize communes du canton de Sanges pour les réunir au département de la Haute-Loire, qu'on a remplacées par six autres faisant partie des ci-devant évêchés d'Alais et d'Uzès. Ce pays présente la forme d'un bassin carré barlong, séparé des départemens de l'Ardèche

Lozère.

A

et de la Haute-Loire par une chaîne de montagnes des plus élevées qu'ait la France.

Ce département s'étend depuis le 0 degré 88' jusqu'au 1^{er}. degré 70' de longitude du méridien de Paris, et depuis le 48^e. degré 48', jusqu'au 49^e degré 94' de latitude N. ; il est élevé d'environ 406 toises au - dessus du niveau de la mer; la hauteur du pôle y est de 44 degrés 30' 47".

Sa longueur géométrique de son extrémité nord à celle sud, est de 53,280 toises (10 myriamètres 4 kilomètres).

Sa longueur, en suivant la route centrale des limites du Cantal à celles du Gard, est de 137 kilomètres.

Sa largeur géométrique de l'est à l'ouest de son extrémité près du village de Luc à celle près du village du Recous, est de 7 myriamètres 3 hectares.

Son étendue géométrique est de 7,280 kilomètres 72 myriamètres $\frac{2}{5}$ carrés.

Nota. L'étendue superficielle de ce département a été portée jusqu'ici à 9,000 myriares (90 myriamètres carrés), à cause sans doute des montagnes et des vallons qu'il présente généralement partout : cette

(3)

augmentation, qui est de près d'un quart de sa superficie, ne semble pas exacte; mais le fût-elle, la stérilité de la plus grande partie de son sol ne permet pas qu'on la lui accorde.

Il conviendrait donc de s'en tenir à son étendue géométrique, qui est de 72 myriamètres $\frac{1}{5}$ carrés.

Villes principales.

Les principales villes de ce département, divisé en trois sous-préfectures, sont: Mende, Marvejols et Florac : la première en est le chef-lien. Là sont fixés la préfecture, le tribunal criminel, un tribunal de première instance, l'école centrale, les directions de l'enregistrement et des contributions directes, et la recette générale.

Cette ville est située sur la rive gauche du Lot, dans un vallon riant complanté d'arbres; et quoiqu'elle soit généralement mal percée, peu propre et humide, elle est cependant très-saine, parce que l'air du vallon est à chaque instant renouvelé par le cours de la rivière: on y trouve d'abondantes fontaines qui contribuent au nettoyage des rues.

(4)

Mende possédait, avant la révolution, un riche évêché, une cathédrale desservie par douze chanoines, quatre-vingts bénéficiers; un collège, un séminaire, et plusieurs couvens des deux sexes. Le clocher de la cathédrale est remarquable par la magnificence de son architecture gothique; sa hauteur au-dessus du pavé est de 84 mètres. Les amateurs des arts voient avec plaisir, dans l'établissement de la préfecture, la galerie peinte par le célèbre *Benard*, et particulièrement le plafond.

Cette ville est aujourd'hui le centre du commerce des serges et des cadis qui se confectionnent dans le département; une grande partie du peuple tire sa subsistance du produit de la fabrique. L'habitant de Mende est doux, affable et prévenant; sa population est de cinq à six mille âmes.

Marvejols, où se trouve un tribunal de première instance, est situé sur la rive droite de la rivière de la *Colagne*, dans un riant vallon très-ouvert, et complanté de beaucoup d'arbres fruitiers; son territoire produit des grains, des fruits de toute espèce, du vin de médiocre qualité, et beaucoup de fourrages.

(5)

Cette ville fut brûlée, en 1185, par le duc de Joyeuse: elle a été rebâtie depuis avec beaucoup de goût; on y voit de belles maisons; les rues sont en général bien percées. Son commerce, consistant en serges, a beaucoup diminué depuis dix ans; sa population est de trois mille trois cents âmes.

Florac, le siège d'un tribunal de première instance, est situé presque au confluent des rivières du Tarn avec celles de Vebron et de Mimente, dans un vallon resserré, mais agréable. Les coteaux qui le dominent sont couverts de vignes, surmontés à l'est par des châtaigniers et des chênes, et à l'ouest par une chaîne de rochers élevés, dont la base présente une crevasse pittoresque, d'où jaillit une source abondante: les eaux en sont excellentes, et traversent la ville; son territoire produit des fruits de toute espèce, des grains et des fourrages, mais en petite quantité; il y a peu de commerce; on y compte mille neuf cents habitans.

Après ces communes, les plus considérables sont: Meyrueix, Langogne, Saint-Chely, Villefort et la Canourgue.

1°. Meyrueix, au sud-ouest, sur la rive

gauche de la rivière de la Jonte , arrosé par un petit ruisseau qui vient des montagnes du Calcadis, est situé dans un petit vallon agréable. Son sol calcaire et schisteux est assez productif : on y récolte des grains de toute espèce , quelques fruits et des fourrages ; son commerce consiste en blé et en mulets. Cette petite ville est peuplée de trois mille quatre cents individus.

2°. Langogne, petite ville commerçante par ses foires et marchés, sur la rive gauche de la petite rivière d'Angouiron, est située au nord-est du département, dans un pays élevé, plat et rasé. Son sol, parsemé de petits bouquets de bois de pins et de hêtres, y produit pourtant des grains de toute espèce, et en assez grande quantité. Cette commune possède deux martinets de cuivre, et renferme deux mille trois cents habitans.

3°. Saint-Chely est situé au nord-ouest, entre la petite rivière de Chapoulié et trois autres ruisseaux qui s'y jettent. Son territoire sablonneux et argileux produit des grains de toute espèce, à l'exception du froment qui vient néanmoins dans les vallons marneux du Malzieu et de Saint-Alban. Son com-

merce consiste en bestiaux , blé , serges et cadis , et sa population est de deux mille âmes.

4°. Villefort est au levant , dans un vallon étroit , arrosé par la petite rivière de la Deveze. Le territoire de cette commune abonde en mines (voir l'article *Minéralogie*). Néanmoins le pays est pauvre ; la principale récolte consiste en châtaignes très-estimées ; c'est l'entrepôt des échanges qui se font du vin et des châtaignes entre les habitans de l'Ardèche et ceux de la partie septentrionale de la Lozère. On y compte mille six cents âmes.

5°. La Canourgue est située dans un vallon agréable et fertile , sur les bords de la rivière du Lot ; elle est distante de Mende de 40 kilomètres. Cette ville très-ancienne jouit depuis long-temps d'un commerce fort étendu ; ses cadis , connus sous le nom de *cadis de la Canourgue* , étaient les seuls qu'on employait en France pour la doublure de l'habillement des troupes ; ses ras ou petits draps , employés pendant la révolution pour veste et culotte du soldat , ne l'étaient auparavant que pour guêtres et capotes.

Sans abandonner cette branche d'industrie, on y a élevé, depuis quelques années, une fabrique de coton qui donne les plus belles espérances; si le zèle des citoyens *Durand*, entrepreneurs, était excité par quelques encouragemens, ils porteraient leur établissement au plus haut degré de perfection.

Ses foires de moutons et de bœufs sont des plus considérables du département.

Ses marchés nombreux abondent en grains bien au delà de ce qui est nécessaire à la consommation des habitans de ce canton.

Après les huit communes que l'on vient de citer, et dont les sept premières étaient autrefois chefs-lieux de district, on remarque le Malzieu, petite ville au nord du département, et quatorze gros bourgs qui sont : Chanac, Ispagnac, Sainte-Enimie, Barre, Pont-de-Montvert, Saint-Germain-de-Calberte, St.-Etienne-Vallée-Française, Chirac, Châteauneuf-Randon, Serverette, Aumont, Saint-Alban, le Collet et Vialas.

Il y a dans ce département cent quatre-vingt-treize communes ou municipalités, et

(9)

quarante justices de paix pour un même nombre de cantons.

La réduction des justices de paix a été reconnue nécessaire, et le travail pour leur nouvelle circonscription est encore sous les yeux du Ministre de la Justice; on l'attend incessamment.

Rivières.

Les principales rivières sont : le Tarn, le Lot, l'Allier, le Gardon, Chassezat, la Truyère et Bez. Celles du second ordre qui se perdent dans les précédentes, sont : le Tarnon, Mimente, la Jonte, la Colagne, Altier et la Ceze.

Le Tarn prend sa source sur la pente méridionale de la Lozière, proprement dite, près le village de Bellecoste, situé vers l'extrémité orientale du département; il le traverse de l'est à l'ouest, et après avoir coulé sur une longueur de 100 kilomètres, et arrosé les communes du Pont-de-Mont-Vert, Florac, Ispagnac, Sainte-Enimie, il le quitte au Rozier pour parcourir le département de l'Aveyron, et se jette dans la Garonne au-dessous de Montauban et de Moissac.

Les sites sauvages que présentent les rives du Tarn, inspirent le recueillement au contemplateur de la nature, et on remarque près de Saint-Prejet *le Pas-du-Souci*, où l'aspect de deux montagnes, rapprochées à leur sommet, offre au génie le hardi projet d'un pont de plus de 600 mètres d'élévation. Là les eaux s'engouffrent entre deux énormes rochers, appelés, l'un *Roc-Sourde*, et l'autre *Roc-Aiguille*, et repoussées par ces digues, elles reprennent leur cours avec un mugissement que les échos font retentir au loin.

La rivière du Lot descend du village des Alpiers, près Cubières, au-dessous de Saint-Jean-du-Bleinnard. Dans son cours, à peu près parallèle à celui du Tarn, elle passe à Bagnols-les-Bains, Badaroux, Mende, Chanac; et après avoir parcouru une étendue de 90 kilomètres, elle sort du département pour se jeter dans celui de l'Aveyron. Cette rivière commence à être navigable à Cahors, et va se perdre dans la Garonne à Aiguillon.

La rivière de l'Allier a sa source au midi du bois de Mercoire; elle roule ses eaux vers le septentrion, passe par la Bastide, Luc,

Langogne, Saint-Haon, sépare le département de la Lozère de ceux de l'Ardèche et de la Haute-Loire, continue son cours dans ceux du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de la Nièvre, et se jette dans la Loire au-dessous de Nevers.

Le Gardon court vers le levant, et se divise en quatre branches; la première sort de la Champ de l'Hospitalet, passe à Saint-Martin-de-Campcelade, où elle quitte le département après l'avoir parcouru l'espace de 6 kilomètres : elle traverse Saint-André-de-Valborgne, Saint-Jean-du-Gard, et Anduze. La seconde branche prend sa source de l'autre côté de l'Hospitalet, près le bourg de Barre, et se joint à Saint-Etienne-Vallée-Française, avec une autre branche qui prend naissance entre le village de Casagnas et Saint-André. Ces deux branches réunies quittent le département, et vont se joindre avec la première à 3 kilomètres au-dessus d'Anduze, et poursuivent leur cours du nord-est au sud-est. Enfin, la quatrième branche descend du village de Ventaloux, passe au Collet-de-Deze et à Alais, après avoir parcouru le département sur une étendue

due de 24 kilomètres, se réunit aux trois autres à la basse commune de Ners, département du Gard; toutes ces branches réunies forment la rivière du Gard ou Gardon, qui a son embouchure dans le Rhône: le Gardon est une des rivières aurifères de France.

La rivière de Chassezat naît dans la commune de Belvezet; dans son cours qui est de l'est à l'ouest, elle reçoit la petite rivière d'Altier, se joint avec celle de Born à Planchamp; et après avoir parcouru une étendue de 3 myriamètres, ses eaux vont à la Méditerranée par le Rhône, confondues avec celles du Gardon et de la Ceze, qui courent aussi vers le levant.

La rivière de Truyère sort de la Margéride, commune de la Villiedieu; elle prend sa direction du sud au nord, passe à Serverette, à Saint-Alban, au Malzien, quitte le département dans la commune de Chauillac, après avoir parcouru un espace de 6 myriamètres; elle continue son cours par le pont de Garrabi qui sépare la Lozère du Cantal, et va se jeter dans le Lot à Antraigues, département de l'Aveyron.

La source de la rivière de Bez est dans la

montagne d'Anbrac , au pied du Mont-Mailliabian ; elle coule du midi au nord , et sépare la partie nord-ouest de ce département d'avec celui du Cantal ; après avoir arrosé Saint-Urcize, Saint-Jneri, Laval, de la commune d'Albaret, elle se jette dans la Truyère, à un kilomètre au-dessous de Malet, département du Cantal.

Rivières moins considérables.

Le Tarnon a sa source dans la montagne d'Aire, court du midi au septentrion, se perd dans le Tarn au-dessus de Florac.

Mimente descend de la montagne de Ventaloux, et a son cours de l'orient à l'occident, se jette dans le Tarnon à 600 mètres au-dessus de Florac.

La Jonte prend sa source à la montagne de Laigonal, coule de l'est à l'ouest, et se joint au Tarn à Pierrelot, vis-à-vis le Rozier.

La Colagne descend du Palais, partie de la Margéride, du côté de Rientort, et, après avoir arrosé les vallons de Marvejols et de Chirac, va se perdre dans le Lot au village de Moriés.

L'Allier naît au pied de la Lozère, dans la commune de Cubières, passe à Altier, et se jette dans le Chassezat, près Planchamp.

La petite rivière de Chapoulié, formée de trois ruisseaux appelés *Malguzagnés*, *du Cros* et *Sarroul*, qui prennent leur source à 5 kilomètres au couchant de Saint-Chely, ne forme plus qu'un seul courant au-dessus de cette commune ; elle se perd dans la rivière de la Truyère, à un kilomètre au-dessous de Haute-Ville, à peu près au nord-ouest de ce département.

Toutes ces rivières sont très-poissonneuses : on y trouve des truites et des anguilles de la meilleure qualité ; on pêche du saumon dans l'Allier.

On observe au surplus que quatre principales rivières, le Tarn, le Lot, l'Allier et le Gard, donnent leur nom à cinq départements : de toutes ces rivières, il n'en est aucune qui soit navigable dans l'intérieur du département ; leur peu de profondeur, leur rapidité, les cascades, et les obstacles que présentent les rochers sur lesquels elles roulent, ôtent tout espoir de réaliser le moindre projet de navigation.

Lacs.

L'on ne doit pas omettre les quatre lacs qui se trouvent dans les montagnes d'Aubrac, appelés *Soubeyrol, Saillans, Born* et *Saint-Andéol*.

La forme régulièrement circulaire de celui de Born, fait croire que c'est le cratère d'un ancien volcan, et celui de Saint-Andéol, qui est le plus grand, semble avoir été, sinon creusé, du moins augmenté de main d'hommes, puisqu'à son couchant, où est la pente du terrain, on aperçoit à fleur d'eau les pointes des poutres de grillage de fondation de la digue. Ces lacs sont très-poissonneux; il serait cependant à désirer qu'on les desséchât, ce qui procurerait à l'air plus de salubrité, et mettrait en valeur une assez grande étendue de terrain pour en former d'excellentes prairies. Il ne paraît pas que ce desséchement doive prévenir les fréquens orages dans ce département; car ces masses d'eaux stagnantes sous une température toujours peu élevée au-dessus du terme de la congélation, y contribuent bien moins que celles qui se précipitent du haut de ses mon-

fagnes, on qui serpentent dans ses vallons brûlans.

Desséchement des Lacs.

Il résulte des mémoires et renseignemens qui m'ont été fournis sur les quatre lacs, situés dans les montagnes d'Aubrac, que le desséchement de ceux connus sous les noms de *Saillans* et *Soubeïrol*, qui communiquent ensemble par la rivière de la Garde, pourrait d'autant plus facilement s'effectuer, que les feuilles et fleurs de nimphea qui surnagent sur tous les points de leur surface, prouvent évidemment leur peu de profondeur. Cette opération formerait une magnifique prairie de 4 kilomètres de long sur un de large, et au moyen de 9,000 fr., et la jouissance pendant cinq ans du terrain couvert par les eaux, on offre de les mettre à sec.

Quant au lac de Born, sa forme demi-circulaire, le peu de pente qu'a le terrain du côté par où l'écoulement des eaux devrait se faire, tout porte à croire que c'est le cratère d'un ancien volcan.

Population.

Population.

Il est d'autant plus difficile de constater d'une manière exacte la population de ce département, que dans le nombre des autorités constituées chargées de la rédaction des tableaux particuliers, il était à craindre que les unes n'apportassent la plus grande tiédeur ou de l'inexactitude dans ces opérations importantes, et que d'autres, ne voyant dans ces renseignemens qu'un nouvel impôt à établir, n'atténuassent la population de leurs communes respectives.

Les premiers états qui me furent fournis, ne m'ayant offert qu'un résultat sur lequel je ne pouvais me fixer, puisqu'il était en opposition avec les données particulières que j'avais sur cet objet, j'ai ordonné un nouveau recensement dans plusieurs communes, dont les opérations étaient évidemment fautives; aujourd'hui ces erreurs ont été réparées, et en portant la population du département à 140,000 âmes, nous touchons à peu près à la vérité.

Le recensement fait en 1790, présente une

Lozère.

B

population de 146,773 habitans; il s'ensuivrait que, dans une période de dix années, elle a éprouvé une diminution de 6,773 individus; mais si l'on fait attention qu'indépendamment des inexactitudes involontaires qui ont pu se glisser dans ce travail, le désir d'augmenter leur influence dans les élections, d'obtenir des établissemens publics, a dû nécessairement porter plusieurs cantons à exagérer leur population.

Pour faire cesser l'incertitude sur l'augmentation ou la diminution de la population de ce département, pendant un intervalle de dix années, il eût été nécessaire d'avoir un relevé général des naissances, des décès et des mariages de l'année 1789, et de le rapprocher d'un relevé semblable pour l'an 7; mais je n'ai pu me livrer à ce travail, parce que les registres, états et documens, déposés aux archives de ce département, furent dispersés ou brûlés, vers la fin de 1792, par les bandes de Charrier, lorsqu'à cette époque elles firent une incursion dans cette commune.

La superficie du département de la Lozère est de 9,000 myriares; sa population

(19)

de 140,000 âmes. C'est 389 habitans par lieues carrées, de 2,566 toises chacune.

Contributions.

Les contributions directes et indirectes du département de la Lozère s'élevont à un million deux cent quinze mille huit cent cinquante-deux francs trente-six

centimes, ci. 1,215,852 fr. 36 c.

S A V O I R :

Contribution foncière,		
principal	689,620 fr.	» c.
Contribution per-		
sonnelle, mobi-		
lière et somp-		
tuaire	63,854	50
} 753,474 fr. 50 c.		
Centimes additionnels pour les dé-		
penses départementales et com-		
munes, à raison de vingt cen-		
times par franc du principal des		
deux contributions	150,614	90
Contributions des portes et fenêtres.	35,393	27
Droits de patente	26,460	29
Produit de la taxe d'entretien des		
routes, d'après les adjudications .	23,189	44
Produit du droit d'enregistrement..	179,823	78
<i>Idem</i> , du timbre	47,094	93
<i>Idem</i> , de garantie	201	25
TOTAL GÉNÉRAL	1,215,852 fr.	36 c.

B 2

La population du département de la Lozère est de 140,000 individus; en divisant par ce nombre le produit total des contributions, il résulte que chaque individu supporterait une cote contributive de 8 fr. 68 c. ⁷/₁₀₀.

Observations.

Il est évidemment démontré que l'impôt foncier en France est dans une proportion trop forte avec le produit des terres.

La masse de l'impôt pesant sur les propriétés foncières, on paralyse par là l'industrie agricole, et cette source première qui alimente les manufactures et tous les genres du commerce se trouvant altérée, il s'ensuit que le corps politique s'énerve, languit, et se dessèche. Un moyen à employer, lorsque les circonstances le permettront, serait de réduire l'impôt foncier, tant en principal qu'accessoires, au taux invariable du neuvième ou du dixième du produit net, et de remplacer cette branche de revenu par des impôts indirects; ceux-ci ne portant que sur les consommations, sont toujours proportionnés aux moyens des contribuables, qui les

acquittent sans s'en apercevoir. A cet avantage incontestable se réunirait celui de fournir au trésor public des ressources sans cesse renaissantes.

Les observations ci-dessus s'appliquent plus particulièrement à ce département, où la température étant très-variable, la récolte par conséquent y est très-casuelle; l'expérience prouve d'ailleurs, que dans la région appelée *Montagnes*, le cultivateur n'y recueille communément qu'une récolte sur trois, et que les gelées fréquentes, même dans les mois de floréal et prairial, détruisent le plus souvent ses espérances.

Nature du sol.

Le territoire de ce département est divisé en trois régions, dont la nature a fixé les limites. Celle du nord est de basalte ou de granit; on l'appelle *Montagnes*. Celle du centre, du midi au couchant, est calcaire; on la nomme *Causses*. Celle du midi au levant est de schiste; elle forme les *Cévennes*.

Productions du sol.

Nous venons de voir que trois régions distinctes divisent le territoire de ce département; celle indiquée sous le nom de *Montagnes*, produit du seigle et des fourrages, très-peu d'orge et d'avoine.

Celle connue sous le nom de *Causses*, est productive en froment, orge et avoine, peu de seigle, des fourrages et des fruits; c'est la partie la plus fertile du département.

Enfin, dans celle appelée *Cévennes*, on récolte beaucoup de châtaignes, très-peu de seigle; et les habitans, en se livrant à la culture du mûrier, élèvent des vers à soie, dont le produit, sans être considérable, leur fournit néanmoins des ressources pour se procurer une partie des denrées de première nécessité qui leur manquent. La plupart des manouvriers de cette contrée passent la moitié de l'année dans les départemens méridionaux, où ils s'occupent de l'éducation des vers à soie, et ensuite de la récolte des foin et des blés. Il est certain que, sans ces émigrations périodiques et annuelles, les

habitans des Cévennes n'auraient pas de quoi vivre chez eux.

On cultive et on récolte une assez grande quantité de pommes de terre dans l'étendue de ce ressort : elles réussissent parfaitement dans les terrains granitieux décomposés ; il n'est pas rare de les voir produire $\frac{1}{2}$ de la semence : la blanche seule est aussi féconde ; la rouge ne prospère pas aussi bien, ce qui fait qu'on ne la cultive point en grand, mais seulement pour l'usage des gens aisés. Elles y dégénèrent sensiblement ; il serait à désirer que les cultivateurs s'écartassent de la routine qu'ils ont adoptée, qu'ils s'occupassent de semis pour avoir des racines plus fertiles ; mais des améliorations sont regardées comme des innovations dangereuses par le cultivateur peu instruit, qui ne veut rien changer à sa manière d'opérer.

Les diverses productions de ce département ne suffisent point aux besoins des habitans ; et en prenant pour base le produit annuel d'une récolte ordinaire, il n'y a que les deux tiers des habitans qui puissent être nourris des denrées de leur sol : aussi ce département

est constamment tributaire de ceux qui l'avoi-
sinent.

Culture.

La science de l'agriculture est au berceau dans ce département, et l'ignorance du cultivateur l'attache invinciblement à la routine qui lui a été transmise par ses pères. De là son éloignement pour toute sorte d'amélioration, qu'il considère comme une innovation préjudiciable à son intérêt. En vain quelques hommes éclairés donnent de temps en temps d'utiles exemples; ils sont perdus pour la multitude, qui tient obstinément aux anciennes méthodes.

Les moyens de grande culture, qui économisent les bras, ne peuvent pas être employés dans ce département, dont la presque totalité est hérissée de montagnes; et une grande partie n'est pas même susceptible de culture, puisque la sommité de ces montagnes ne peut donner que des pâturages, et que les parties moyennes qui devraient être conservées et aménagées en bois, ne présentent, à quelques exceptions près, qu'un sol nu ou des hermes inutiles.

Les défrichemens en général sont funestes ; la dégradation du sol des pays montueux , et la destruction des arbres qui en sont les suites , doivent faire frémir les amis de la patrie et de l'humanité. Ces défrichemens sont très-communs dans ce département : le cultivateur détruisant sur les pentes les plus roides les bois qui pourraient les conserver et les embellir , perd à jamais son pays , pour la jouissance d'un moment ; il ne reste plus qu'un rocher stérile ; alors plus de dépréssance pour les bestiaux ; plus d'abris , plus de récoltes. J'ai pris des arrêtés les 7 thermidor an 8 , 6 pluviôse et 8 messidor an 9 , pour empêcher les défriches sur des terrains nationaux et communaux , et pour arrêter la dévastation des forêts.

J'observe néanmoins que les défrichemens pourraient être utiles sur des plaines en friches , couvertes de bruyères , de fougères ou de genêts épineux ; les terres hermes sur les Causses peuvent être défrichées avec d'autant plus d'avantage , que le produit du sol ne suffit pas aux habitans pour les alimenter , et il est résulté de ceux entrepris par quelques propriétaires , et particulière-

ment par le citoyen Cabanel , de Meyrueix , des récoltes abondantes en froment , méteil , orge et avoine. Ces défrichemens seraient encore plus utiles , si les propriétaires semaient à la dernière récolte du sainfoin et de la fenasse : cette opération procurerait l'avantage de renouveler tous les vingt ans un défrichement pour dix ans , et donnerait , pendant les quinze premières années , des prairies artificielles propres à toutes sortes de bestiaux. Les cantons de ce département qui sont principalement susceptibles de ces améliorations , sont ceux de Meyrueix , la Parade , St.-George , la Canourgue , Sainte-Enimie , Vebron et Chanac. Le moyen que je crois propre à multiplier les défrichemens , serait d'exempter les terres défrichées de l'imposition foncière pendant un nombre d'années déterminé ; je suis persuadé que cette faveur donnerait la plus grande impulsion à cette partie de l'économie rurale.

Les dispositions de la loi du 10 juin 1793 , relative au partage des biens communaux , sont très-nuisibles à l'agriculture. Les communaux ne sont que des pâturages , dans la plus grande partie de ce département. Ces

pâturages sont absolument nécessaires pour la nourriture des bestiaux qui forment la principale richesse des habitans. Ces bestiaux eux-mêmes fument les terres labourables, qui sans cet engrais ne donneraient absolument aucun produit. Le partage des communaux priverait donc les propriétaires de tous ces avantages, parce qu'étant divisés en autant de lots qu'il existe d'individus dans le lieu dont ils dépendent, chaque co-partageant défricherait sa portion pour y semer du blé, et dès lors il n'existerait plus de pâturages. Ils recueilleraient, à la vérité, des récoltes abondantes les premières années; mais ensuite la terre deviendrait entièrement stérile par le défaut d'engrais, et l'habitant n'aurait plus aucun moyen de subsistance. Déjà même quelques communes, qui ont fait ce partage, commencent à se ressentir des vices qu'il renferme; mais les habitans pauvres qui auparavant ne possédaient aucune propriété, refusent d'abandonner volontairement celles que la loi du 10 juin 1793 leur a données. Il faut donc une loi qui les y force, sans quoi les gros propriétaires seront hors d'état d'exploiter

leurs terres, et conséquemment de payer les impositions nationales. D'ailleurs les communaux étant situés la plupart sur des pentes rapides, les défrichemens rendent la terre mouvante, et les grosses pluies entraînent le terrain supérieur et inférieur, ce qui cause des dégradations irréparables.

Forêts.

Si les défrichemens des terres hermes sont indispensables, si le bien qui doit en être la suite n'a pas besoin d'être développé pour être senti, il est également certain que dans un département aussi peu boisé que l'est celui-ci, le défrichement des bois doit être sévèrement défendu, et qu'il est même urgent d'exciter par tous les moyens la reproduction de ces grands végétaux, dont la destruction porterait une atteinte si funeste aux arts libéraux et mécaniques, et influerait sur la salubrité du climat.

Les forêts de ce département sont celles de Mercoire, du Fan-des-Armes, du Calcadis, de Champcros, partie de celle du bois Noir et de l'Aigoual, toutes composées de hêtres, ou de pins; celle de Gourdouze,

composée de hêtres, connus, dans le pays, sous le nom vulgaire de *fayard*; les dévastations qui s'y commettent augmentent chaque jour la rareté de ce combustible. En vain a-t-on cherché à les arrêter, en exigeant des autorités locales la plus grande surveillance; leur indifférence sur cet objet important a toujours paralysé les soins de l'administrateur. Au surplus, la conservation des forêts étant confiée aujourd'hui à une administration particulière, elle justifiera, sans doute, la confiance du gouvernement, en fixant constamment sa sollicitude sur un aussi grand objet d'intérêt public; et pour prévenir la pénurie de bois dont on est menacé dans ce département, elle sentira la nécessité d'y établir des pépinières. On doit ajouter que ce département ne possédant aucune mine de charbon, il est instant que des mesures d'une sévérité salutaire, et déjà trop tardives, lui assurent les ressources qui lui restent encore, et celles qui doivent nécessairement naître de la réorganisation de l'administration forestière.

Bestiaux.

Les chevaux sont peu nombreux dans ce département ; on ne les emploie point à la culture des terres , si ce n'est dans quelques parties des Cansses et des Cévennes : ils sont de petite taille , et bons marcheurs ; l'espèce s'améliorerait en croisant les races ; mais il n'y a point de haras , et les habitans des montagnes ne font pas autant d'élèves qu'ils pourraient en faire. Ils achètent des mulets dans les ci-devant provinces du Poitou et d'Auvergne , dont ils achèvent l'éducation , et les revendent ensuite aux habitans des départemens environnans , principalement à ceux du midi : un grand nombre passe en Espagne. Il serait difficile d'établir , même par un calcul approximatif , le produit qui résulte de cette industrie ; mais il est certain qu'il n'est pas très-considérable , et qu'en procurant quelques ressources aux cultivateurs , il ne les dédommage pas de la stérilité de leur sol.

Les moutons sont de petite race , et en assez grand nombre ; en général , chaque domaine en a un petit troupeau.

Les laines de ces moutons sont douces et fines sur les Causses; elles servent, en partie à alimenter nos manufactures: celles que fournissent les troupeaux de la partie septentrionale sont plus longues et moins fines, et sont généralement employées à la fabrication des étoffes dont se vêtissent les habitans des campagnes.

Le seul moyen de régénérer cette espèce abâtardie, serait d'introduire dans cette contrée la race espagnole, et d'en établir un dépôt dans une des villes du midi, à portée des cultivateurs: alors la facilité de s'en procurer les engagerait à tenter cette innovation, surtout si le gouvernement accordait des primes à ceux qui se distingueraient dans cette partie de l'économie rurale.

Des troupeaux de plusieurs milliers de moutons et brebis, quittent ordinairement les Basses-Cévennes et les plaines du Languedoc vers la fin de floréal, et arrivent sur les montagnes de la Lozère et de la Margéride, où ils vivent pendant l'été, et regagnent le Bas-Languedoc au retour des frimas. Le seul avantage que les habitans de la Lozère en retirent, se réduit au faible

prix de la location de ces montagnes, et à quelques fumiers.

Les bœufs sont de petite taille, et vigoureux; ils sont employés généralement au labourage; et les cultivateurs qui font peu d'élèves, les tirent du département du Cantal.

Dans les Hautes-Cévennes, où les cultivateurs recueillent des châtaignes, on élève quelques cochons; mais dans les autres parties du département qui ne produisent ni châtaignes, ni glands, le ci-devant Quercy et le Périgord leur fournissent ces animaux.

Épizooties.

Les épizooties, proprement dites, sont rares dans ce département; et depuis l'an 6, époque à laquelle il périt dans cette contrée beaucoup de bestiaux, on n'a point eu à gémir sur un fléau aussi destructeur.

Les chevaux sont plus sensibles aux causes de maladies que les mulets; mais les uns et les autres jouissent, généralement parlant, d'une santé difficile à altérer.

Les chevaux sont plus sujets à cette affection périodique des yeux, qu'on appelle vulgairement *lunatisme*; elle paraît dépendre de l'humidité

l'humidité et de l'obscurité des écuries, qui rendent les yeux de ces animaux plus sensibles à l'action de l'air extérieur. Ils sont encore très-sujets à une autre affection que je rapporte à la même cause, à laquelle on peut ajouter le défaut du pansement de la main, et qui attaque également les mulets. C'est une claudication ambulante, qui a tous les caractères de rhumatisme chronique. La même cause, qu'on ne saurait trop engager les cultivateurs à faire cesser, produit des œdèmes, des engorgemens aux jambes, etc. Au reste, le tempérament robuste de ces animaux, qui triomphe le plus souvent de ces causes de maladies, malgré la continuité de leur action, les laisse plus facilement en proie aux affections inflammatoires, la fourbure, la courbature; les fluxions de poitrine, les coliques inflammatoires, forment à peu près la série des maladies communes des bestiaux de ce département.

Les bœufs sont encore assez souvent atteints de deux maladies essentiellement épi-zootiques: la première, qu'on appelle *mal de langue*, est le gloss-anthrax; c'est une tumeur charbonneuse qui attaque cet organe:

Lozère.

C

le traitement qu'on pratique, est de la leur enlever en raclant fortement la langue avec une pièce d'argent; il est insuffisant: ce traitement est complet, lorsqu'on leur applique des exutoires ou sétons, qu'on leur donne des remèdes anti-putrides. La seconde, qu'on nomme *mal de la peau*, est encore une espèce de charbon, qui prend l'épithète de *blanc*; il doit se traiter comme le premier. On ne connaît la cause, ni de l'un, ni de l'autre; la contagion est un moyen très-prompt par lequel ils se propagent. Toutes les autres espèces de maladies inflammatoires putrides affectent les bêtes à cornes de ce département; mais elles y sont rares.

Une maladie commune aux bêtes à laine, est celle connue vulgairement, dans le département, sous le nom de *pézone*, parce qu'elle attaque le pied de l'animal, et en fait tomber la corne. Les moutons et brebis ainsi dessolés ne peuvent être guéris; il faut alors les assommer.

Une autre maladie qui les attaque encore, sans qu'elle soit contagieuse, est un dépérissement qui les réduit à un état de maigreur extrême: leur laine tombe par flocons; en

sorte que ce qui reste de leur toison , ne peut être employé à aucun usage. Ce mal est attribué en partie à la quantité insuffisante de sel que les cultivateurs pauvres donnent à leurs troupeaux. Au reste , ces maladies sont généralement produites par l'humidité du climat , la disette ou la mauvaise qualité des fourrages , la construction vicieuse des étables , l'air malsain qu'on y respire , la malpropreté qui y règne , et les eaux empoisonnées par les pêcheurs , dont ces animaux s'abreuvent.

J'ai fait venir un artiste vétérinaire de Lyon (le citoyen Deroche) , et j'ai envoyé dans cette ville un élève pour acquérir l'instruction nécessaire ; de sorte que ces deux artistes suffiront à ce département.

Climat et Maladies régnantes.

La température de l'atmosphère est très-variable dans ce département. Quelquefois , et à certains degrés de hauteur , on éprouve deux ou trois températures différentes dans la même journée. Au nord de ce département , l'hiver dure six mois , et il est des

années où cette saison dure neuf mois ; vers le midi, l'hiver n'est guère que de quatre mois : en général, les chaleurs n'y sont pas considérables.

L'élévation du climat et l'abondance des eaux rendent le pays froid et humide ; c'est la température commune à ce département. Les hivers y sont ordinairement rigoureux, les printemps pluvieux, les étés souvent orageux, et les automnes belles vers la fin seulement ; car le commencement de l'équinoxe amène communément des pluies si abondantes, que les torrens qui en proviennent, occasionnent chaque année les plus grands dégâts, au moins dans la région ou partie dite *des Cévennes*.

En l'an 8, les froids furent moins longs et moins vifs que ceux de l'an 7, qui firent descendre le thermomètre à quinze degrés, tandis que l'année suivante il ne descendit qu'à treize.

Dans le vallon de Mende, où le sol est marneux, plus mobile, plus perméable, plus exposé aux vents du sud, la gelée pénètre communément à deux pieds de profondeur ; mais elle va jusqu'à trois pieds, même à

trois et demi sur les montagnes du nord, où le terrain est plus compacte, les bancs inférieurs argileux plus épais, les roches granitiques plus inaccessibles aux influences de la chaleur centrale.

Le plus grand degré de chaleur observé à Mende en l'an 8, a fait monter le thermomètre à vingt-cinq degrés, malgré l'humidité naturelle au climat; la sécheresse que nous avons éprouvée a été excessive; de mémoire d'homme il n'y en a pas eu de semblable : de là ces nuées de chenilles qui ont dévasté nos campagnes et nos jardins, et cette multitude d'insectes, surtout de mouches domestiques, qui n'ont cessé de nous fatiguer. Il paraît au surplus, d'après les observations qui ont été faites, que ce fléau de chaleur et de sécheresse le plus favorable au développement des insectes, s'est étendu sur toute la République.

La hauteur moyenne du mercure dans le baromètre, est de vingt-cinq pouces onze lignes à Marvejols.

En général, ce pays est assez sain pour les hommes comme pour les animaux; les uns et les autres y sont robustes et vigou-

reux. On n'y voit pas régner de maladies épidémiques; les fièvres intermittentes y sont très-rares, et les militaires évacués de l'hôpital de Perpignan dans celui de Mende, atteints de ces maladies, en étaient guéris, pour ainsi dire, en respirant l'air de la Lozère. La petite vérole n'y paraît guère que tous les cinq, huit ou dix ans; la rougeole plus rarement encore; et l'inoculation, pratiquée assez généralement dans ce département, a eu constamment les plus grands succès. Au commencement du printemps, on voit paraître des fluxions de poitrine, des pleurésies ou péripneumonies catarrhales et putrides, mais très-rares dans les autres saisons.

Les hydropisies de tout genre sont aussi dangereuses que communes dans ce pays. On y observe encore fréquemment des affections rhumatismales, et une espèce de scorbut constitutionnaire; mais qui ne fait pas de grands progrès, si ce n'est lorsqu'il se complique avec d'autres maladies, et qu'il en masque le caractère.

Les maladies chroniques ou aiguës qui dépendent d'une transpiration supprimée, doi-

vent être et sont en effet communes dans ce département, où la température est très-variable. Les goîtres et autres affections du même genre, sont endémiques aux vallons du Malzieu et de Saint-Léger; et la différence des opinions sur la cause de ces tumeurs, qui se transmettent de génération en génération, laisse celui qui se voue à la pratique de la médecine, dans l'incertitude sur l'emploi des moyens propres à détruire cette difformité.

Botanique.

Ce département possède tous les végétaux qui croissent dans la République, à l'exception de ceux qui ne prospèrent que sur les bords de l'Océan, ou dans les contrées les plus brûlantes des départemens méridionaux.

On y trouve surtout ces plantes vénéneuses, qu'on a su métamorphoser en remèdes efficaces contre les maladies les plus rebelles; telles sont la ciguë, la jusquiame, le napel, le colchique, la douce-amère, la flammule, la pulsatile, la digitale pourprée et l'arnica; enfin, le nombre de plantes

usuelles en médecine, ou dans les arts, qui se trouvent dans ce département, peut s'élever à près de huit cents.

Plantes pour les Arts et le Commerce.

Le chanvre est cultivé dans quelques cantons du côté de Sangués, à la Garde-d'Apcher, à Grandrieu, et dans les Cévennes.

Le lin prospère dans le vallon de Marvejols. La garance est spontanée dans ce département, où il y avait autrefois des garancières; on ignore pourquoi elles ont été abandonnées.

On y cultivait aussi le safran, qui n'était pas moins estimé que celui du Gâtinais : on a renoncé à cette culture.

Le tabac prospère dans les montagnes d'Anbrac.

L'arbuste connu sous le nom d'*herbe aux tanneurs*, se trouve dans ce département, ainsi que le *genêt des teinturiers*, et la *parelle*.

Zoologie.

Des sangliers, des cerfs et des chevreuils peuplaient autrefois les forêts de ce départe-

ment; à peine y rencontre-t-on aujourd'hui quelques chevreuils : on y trouve des lièvres et des lapins en quantité ; des blaireaux, mais en petit nombre ; les renards sont plus communs. Les loups y sont très-multipliés, et font souvent les plus grands ravages. Le dogue, ou chien de parc, est de la plus belle race, et sa force égale son ardeur pour chasser les animaux sauvages, et pour la défense des troupeaux.

Les oiseaux de proie, tels que l'aigle royal, s'y trouvent encore; et le pluvier doré, les grives, la sarcelle et les perdrix, les cailles et les bécasses, y sont nombreux; enfin les rivières et les lacs fournissent des truites et des anguilles d'un goût exquis.

Minéralogie.

Les montagnes de ce département offrent des mines de fer, de plomb, de cuivre, d'antimoine, et de plomb tenant argent.

Mines de fer.

Elles se trouvent à l'Hospitalet, à Saint-Etienne-du-Valdonnés, et à Saint-George-de-

Levejac; mais le défaut d'eau et de bois en ces divers lieux, présente un obstacle insurmontable à leur exploitation.

Mines de plomb ou vernis.

On voit à Allenc, à Saint-Julien, au Bleimard, et aux Combettes, près d'Espagnac, des mines de plomb, connues dans le pays sous le nom de *vernis*. Les habitans d'Allenc exploitent celle qui se trouve sur leur territoire, pour en vendre le minéral aux potiers d'Alais ou du Cantal. La plupart des veines y sont horizontales; il y en a peu de verticales : elles sont d'ailleurs dispersées sans suite dans une pierre calcaire fort dure. Une exploitation suivie de cette mine serait très-dispendieuse, parce qu'il faudrait y faire des puits qui pénétrassent jusqu'au-dessous des bancs de pierres à chaux, qui sont très-épais.

Celle qui se trouve à Saint-Julien, et qu'on assure être fort abondante, fut exploitée il y a environ cinquante ans; mais les eaux obligèrent les entrepreneurs d'en abandonner le travail.

Sur le territoire des Alpiers, près la commune du Bleimard, la mine qui s'y trouve a été antrefois ouverte; mais elle a été abandonnée, à cause de sa stérilité. Enfin, il en existe deux près les Combettes, commune d'Ispagnac, dont l'une, qui n'a pas été attaquée, se voit dans un ruisseau qui descend de la Lozère. Le filon qui suit la direction de ce ruisseau est bien caractérisé, et dans quelques endroits on y aperçoit le minéral, qui a plus de six pouces d'épaisseur. Quant à l'autre, il paraît que les eaux en ont fait abandonner le travail.

Mines de cuivre.

La montagne limitrophe entre St.-Etienne-Vallée-Française, arrondissement de Florac, et Mandajor, canton d'Alais, offre quelques mines de cuivre, dont l'exploitation ne saurait avoir lieu, faute de bois.

A la Boissonade, commune de Moissac, à deux kilomètres et demi de Saint-Roman, on a observé un filon de cuivre très-incliné, sur lequel le ci-devant seigneur du lieu fit faire, il n'y a pas long-temps, une tentative;

mais à laquelle on ne donna aucune suite ; attendu que ce filon est très-douteux , et que l'éloignement des bois de toute espèce ne permet pas de le faire exploiter.

A cinq kilomètres de Marvejols , dans le territoire de Saint-Léger-de-Peyre , on voit un très-beau et très-gros filon de cuivre , qui mériterait d'être exploité. Il sort de cette mine plusieurs sources d'eau cuivreuse , propres à donner du cuivre de cémentation.

Mines de plomb et argent.

Villefort est le canton du département qui abonde le plus en minéraux de toute espèce ; il faudrait y faire un long séjour , pour examiner et reconnaître toutes les mines qui s'y trouvent. Un minéralogiste , chargé de cet examen , offrirait au gouvernement un résultat qui serait infiniment satisfaisant , et qui le déterminerait sans doute à faire rouvrir les mines qui ont été abandonnées , et à en attaquer de nouvelles. Je passe à la mine de Vialas , qui est la seule qui soit exploitée dans ce département.

Mine de Vialas.

Il y a environ vingt-quatre ans que l'exploitation des mines de Villefort a été entreprise. Ces travaux eurent pour objet, pendant plusieurs années, différens filons, tant en cuivre qu'en plomb; mais ils s'épuisèrent, et la principale exploitation fut portée dans le territoire de la commune de Vialas, où elle se soutient, depuis dix-huit ans, sur un filon qui produit de la galène, ou sulfure de plomb à petits grains.

On use chaque mois de six à huit quintaux de poudre, pour faire sauter les rochers dans l'intérieur des souterrains. Il y a un boccard à neuf pilons et deux laveries, établis à Vialas, où le minéral qui n'est pas assez pur pour y être fondu, est pilé, lavé, et réduit au degré de pureté nécessaire pour le fondre; ensuite il est transporté à Villefort, où la fonderie avait été primitivement établie. Cette mine produit, année commune, de 24 à 29 myriagrammes d'argent, et à peu près 3,913 myriagrammes de plomb. Il y a annuellement de cent soixante à cent quatre-vingts personnes employées, soit à l'extrac-

tion du minéral , au tirage , au bocard , aux laveries , soit à la fonderie ou aux transports ; ce qui procure la subsistance à près de cent familles. Les citoyens *Gensanne* et *Maison-Neuve* , le premier directeur , le second inspecteur de cette mine , méritent des éloges , à raison du zèle qu'ils ne cessent d'apporter pour une exploitation aussi avantageuse.

Il existe aussi des mines précieuses du même genre à Saint-Sauveur , près Meyrueix , et Bleth , commune de Saint-Privat-de-Vallongue , qui ont été travaillées pendant plusieurs années , et abandonnées par les suites d'une mauvaise administration.

Antimoine.

Il n'y a qu'une seule mine d'antimoine dans ce département , qui a été découverte depuis peu au Grenier , banlieue de Marvejols : elle n'est point exploitée.

Météorologie.

Les températures les plus favorables pour obtenir de bonnes récoltes en grains , sont , toutes choses égales d'ailleurs : 1^o. la sèche-

resse à l'époque des semailles dans nos terres granitiques, arénacées, blanches ou rouges, sécalines, comme dans les terrains noirâtres et schisteux. 2°. La pluie dans les terres calcaires, argileuses, marnieuses, fromentacées, comme celles de nos Causses. J'en expose la raison dans le chapitre sur l'*Agriculture*. 3°. Le mois de germinal doit être venteux, et floréal pluvieux. 4°. Les gelées du printemps, qui surprennent les arbres fruitiers en floraison, ne laissent aucun espoir de récolte. Nous en faisons souvent la triste expérience, à l'égard de nos amandiers et des noyers précoces. Cette dernière considération m'a engagé à proposer à la société d'agriculture, de faire venir de Limoges des noyers tardifs. 5°. Ici, comme ailleurs, la bise est favorable pour le temps de la floraison de tous les grains, de la vigne et des prés, mais principalement pour les blés; le vent du midi fait grossir le raisin, celui du nord lui est contraire à cette époque. La pluie empêche toutes les floraisons. 6°. On redoute encore plus dans nos Cévennes le vent d'est, sec et chaud, appelé *marin blanc*, pour les vers à soie, que le vent du sud.

Eaux minérales et thermales.

Dans un pays couvert de mines, il doit nécessairement se rencontrer un grand nombre de sources minérales : en effet, ce département en compte plusieurs; il y en a de froides et acidules, et de thermales ou chaudes. Les premières se trouvent à Sarrons, près Saint-Chely, à Saint-Pierre, près le Malzieu, à Javols, à Colagne, au Mazel-Chabrier, au Mazel-des-Laubies, au roc de Saint-Amans, à Laval-d'Aunoux, à Laval-d'Atger, à Quezac, à Ispagnac et à Florac. Celles du Mazel-des-Laubies sont les plus fréquentées; celles de Quezac sont plus douces et assez estimées. L'analyse chimique range ces diverses eaux parmi les gazenses et martiales. Le principe qui y joue le plus grand rôle est l'acide carbonique : elles sont toutes plus ou moins apéritives et toniques.

A Saint-Léger-de-Peyre, et à l'endroit où paraît le filon de cuivre, sortent plusieurs sources d'eau cuivreuse, que les habitans de ce canton regardent comme purgatives; à peine en ont-ils bu deux ou trois verres, qu'ils éprouvent de violens vomissemens,
qui

qui ne proviennent que du vert-de-gris qui s'y trouve dissous : elles laissent des coliques chroniques difficiles à guérir ; il est du devoir des officiers de santé de prévenir ces habitans, que l'usage de ces eaux ne peut que leur être pernicieux.

Les eaux thermales et sulfureuses de Bagnols, qui jouissent depuis tant de siècles de la plus grande réputation pour les guérisons surprenantes qu'elles ont opérées et qu'elles opèrent continuellement, s'accréditent tous les jours davantage. La fontaine sort d'une grande voûte, au bas du village de Bagnols, situé à l'orient, et bâti en amphithéâtre dans un terrain schisteux et pyriteux, environné et surmonté du tractus calcaire, à quinze kilomètres de Mende, sur la rive gauche du Lot : les eaux sont très-limpides, et ont l'odeur d'œuf couvé ; elles noircissent l'or et l'argent après l'évaporation. Elles ne déposent pas le moindre atome de soufre en substance, ni de sulfure alkalin ; mais seulement une petite quantité de terre alcaline. Elles doivent leur odeur et leurs principales propriétés à un principe volatil qui s'en exhale, à cette substance aériforme,

Lozère.

D

comme, dans la chimie pneumatique, sous le nom de *gaz hydrogène sulfuré*. Les flocons qui y surnagent, paraissent être une fleur de chaux; ce sont vraisemblablement des molécules de la terre absorbante qu'on trouve dans le résidu de l'évaporation, puisque ces flocons font comme la terre alcaline du résidu, effervescence avec les acides, etc. La chaleur de ces eaux peut se comparer avec la température la plus ordinaire du corps humain; mais on les distribue de manière à recevoir différentes modifications, relativement aux usages auxquels on les destine, et aux indications que l'on se propose de remplir.

Ces eaux, prises intérieurement, sont incisives et fondantes; elles atténuent, divisent, rendent mobiles les matières glaireuses qui séjournent dans les premières voies; elles accélèrent la circulation du sang, augmentent la transpiration et l'appétit, facilitent l'expectoration, détergent les ulcères, et en procurent la cicatrice par leur qualité vulnéraire; leur boisson remédie à des vomissemens habituels, à des coliques d'estomac; on les prescrit avec succès dans les diarrhées

anciennes, dans les suppressions ou diminutions des évacuations périodiques du sexe, causes fréquentes de stérilité; dans certains maux de poitrine, surtout dans l'asthme humide; elles offrent un remède assuré pour les enrouemens et les extinctions de voix. Mais il est des maladies de poitrine, surtout à certaine période, où ces eaux, loin d'être salutaires, deviennent au contraire funestes. Ces cas demandent la plus grande attention.

Ces eaux, administrées sous forme de bains, douches et étuves, deviennent de la plus grande utilité dans plusieurs maladies où l'art a épuisé ses ressources. Elles conviennent dans certaines paralysies survenues à la suite d'apoplexies ou de fièvres malignes, les paralysies séreuses, non les pléthoriques, et dans l'espèce d'hydropisie produite par une transpiration arrêtée. Elles guérissent les fluxions aux yeux, les douleurs catarrheuses, les surdités produites par les fluxions catarrheuses, par le serrein, par le froid ou autres causes qui épaississent la lymphe, l'accumulent dans l'oreille, rendent les nerfs acoustiques moins sensibles, la membrane du tambour plus épaisse; elles dissipent aussi

la surdité qui vient de *cérumen* épaissi et collé sur le tambour, ainsi que celle qui reconnaît pour cause une espèce d'engourdissement, de faiblesse ou de paralysie du nerf auditif. Mais ces remèdes sont absolument sans effet dans les surdités de vieillesse, et celles qui dépendent de quelque vice de conformation, ou de la destruction de quelque partie essentielle par la suppuration. Ces eaux guérissent les cicatrices mal formées et douloureuses, les roideurs et tiraillemens qu'elles causent, les foulures, les fractures, les douleurs provenant de chutes; enfin on les emploie avec succès contre les rhumatismes et la sciatique. Elles sont contre-indiquées dans les affections scorbutiques, vénériennes inflammatoires fébriles, les obstructions, les squirres des viscères, l'épilepsie.

On voit aussi, près du village de Brion, arrondissement de Marvejols, une autre source à peu près de la même nature, appelée *la Chaudette*; mais il n'y a ni bassin, ni établissement public; elle ne sert qu'aux habitans du voisinage.

Les bains de Bagnols sont sous l'inspec-

tion du citoyen *Girard*, médecin, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de la Lozère, dont les talens et les connaissances profondes sont infiniment avantageux à ce département. Il existe un règlement pour la police, qui prescrit l'heure des bains, les mesures nécessaires pour entretenir la propreté, etc. etc.

Manufactures et Commerce.

Le commerce du département de la Lozère consiste principalement en laines et bestiaux, dont il a été déjà parlé.

Les fabriques consistent en étoffes de laine et toiles de coton.

Celle de laine, connue sous le nom générique de *serges de Mende*, se divise néanmoins en dix espèces différentes; savoir :

Escots, en $\frac{1}{2}$ d'aune de largeur, sur 34 aunes de long.

Dits, en $\frac{1}{2}$.

Serges, en $\frac{1}{2}$ aune, même longueur.

Dites, en $\frac{1}{12}$, *idem*.

Impériales, $\frac{1}{12}$, 20 aunes.

Refoulets, $\frac{1}{12}$, 28 aunes.

(54)

Cadis soubeirans, $\frac{1}{12}$, 29 aunes.

Serges de l'espérou, $\frac{7}{12}$, 70 aunes.

Burates, $\frac{1}{12}$, 75 aunes.

Tricots, $\frac{1}{12}$, 25 aunes.

Cette fabrique, qui jouit depuis longues années d'une réputation bien méritée dans toute la République et dans l'étranger, était autrefois fournie des laines du pays ou du voisinage; mais à présent qu'elles sont insuffisantes, on s'en pourvoit de l'étranger. Il n'est pourtant pas rare de voir le même particulier récolter la laine, la faire passer par toutes les opérations préparatoires de la fabrique, la fabriquer et la vendre; de sorte que le cultivateur est tout à la fois fabricant et marchand.

Elle n'est point dirigée par des fabricans en titre, comme les autres manufactures de draperie. Dans les campagnes environnant les villes de Mende, Marvejols, St.-Chely, la Canourgue, Langogne et Serverette, il y a presque dans chaque maison un métier battant, où l'on travaille lorsque les travaux de l'agriculture le permettent; et les ouvriers de ces villes, privés de biens, fabriquent journellement les laines qu'ils achètent.

L'Espagne consomme beaucoup d'escots; ils sont d'une meilleure qualité que ceux d'Angleterre, mais moins beaux en apparence.

Les serges de *Mende* ont cours dans l'Italie, l'Allemagne, mais principalement dans toute l'étendue de la République; elles sont fabriquées dans les mêmes principes que celles d'*Aumale* et de *Blicourt*, moins larges, mais mieux travaillées, et infiniment plus belles.

Les impériales ont beaucoup de débit en Espagne.

Les refoulets servent pour la doublure de l'habillement des troupes : on se sert également des cadis soubeirans, quoique moins forts, parce que les refoulets sont devenus insuffisans.

Les serges de l'espéron et les burates n'ont de cours que dans les départemens circonvoisins.

Enfin les tricots servent pour vestes et culottes des soldats; il a été un temps qu'on les employait pour habits.

Avant la révolution, on évaluait à près de cinq millions de livres le commerce de

sous ces objets , soit dans l'intérieur , soit dans l'étranger ; il a beaucoup diminué depuis , puisqu'on ne le porte à présent qu'à trois : on espère qu'avec la paix générale cette fabrique reprendra son ancien lustre , si le gouvernement , qui ne laisse rien échapper de ce qui est utile à un pays , donne des moyens pour avoir des laines d'une meilleure qualité , et des encouragemens à ceux des fabricans qui travailleront le mieux , et surtout s'il faisait revivre les sages réglemens qui prévenaient les fraudes , et qui assuraient à ces étoffes la même largeur , la même longueur et la même intensité.

J'observerai que j'ai envoyé à la manufacture de Passy , près Paris , un jeune tisserand pour apprendre l'usage de la navette volante , et la manière de tisser toutes sortes d'étoffes ; cette mesure procurera des améliorations dans les fabriques et le commerce de ce département.

Société d'Agriculture , Commerce et Arts.

Il existe dans plusieurs départemens des réunions de citoyens , qui ont pour objet de

(57)

répandre dans les campagnes des observations et des découvertes nouvelles sur l'agriculture, le commerce et les arts.

Cet établissement a paru d'une nécessité indispensable dans le département de la Lozère, où l'on a chaque jour à lutter contre des coutumes barbares, l'ignorance, la routine, et à combattre des préjugés, des erreurs.

J'ai pris, le 4 prairial an 9, un arrêté qui contient la création et l'organisation de cette société, lequel a reçu, le 26 du même mois, l'approbation du Ministre de l'Intérieur.

Cette association d'hommes instruits, guidés par la sagesse et l'expérience, travaille avec ardeur à diriger les cultivateurs dans leurs travaux, à les affranchir du joug de la routine, à les encourager dans les bonnes méthodes, et à créer, dans le département de la Lozère, tout ce qui peut y entretenir la fertilité et procurer l'abondance; il y a lieu d'espérer que ses efforts, dignes de tout éloge, seront couronnés par le succès.

Accouchemens.

Les pertes multipliées que l'impéritie, l'ignorance, la présomption et la routine de quelques sages-femmes occasionnent journellement, surtout dans les campagnes, m'ont déterminé à demander au Ministre d'autoriser l'établissement d'un cours public et gratuit d'accouchemens à Mende, chef-lieu.

Il est impossible de calculer le tort que font à la population ces charlatans femelles, sans expérience, sans lumières, soit par le nombre des enfans qu'elles immolent, soit par le nombre des mères qu'elles rendent stériles; ce qu'il y a de plus affligeant, c'est de voir les habitans de la campagne, accoutumés à leur pratique meurtrière, les préférer souvent à l'accoucheur le plus habile; c'est ainsi que tout concourt à perpétuer une des causes de la dépopulation.

Je présume que le département de la Lozère n'est pas le seul où ce vœu est formé, et le gouvernement, qui cherche à rétablir toutes les institutions salutaires, voudra bien

sanctionner un établissement aussi avantageux à l'humanité.

Hospices.

Ces asiles, destinés à l'humanité souffrante, sont dans l'impuissance de fournir les nombreux secours que les infortunés réclament : les propriétés qui y étaient attachées, soit en fonds de terre ou en rentes, ont passé en d'autres mains ; l'aspect douloureux de la misère, du dénûment dans ces maisons établies pour les faire momentanément cesser, vient navrer le cœur de l'ami de ses semblables, et au sentiment pénible qu'il fait naître, se réunit celui de ne pouvoir y remédier. La situation de ces établissemens réclame avec instance une commisération bienfaisante de la part du gouvernement.

La ressource la plus prompte se trouverait en établissant la perception de l'octroi de bienfaisance ; mais en exceptant le chef-lieu où ce droit est établi, les frais de régie absorberaient les produits dans les autres communes ; en sorte que le peuple se trouverait surchargé d'un nouvel impôt, et le but au-

quel le législateur a voulu atteindre en l'établissant, serait manqué.

Une autre cause que le défaut de moyens pécuniaires qui contribue encore à éloigner les malheureux de ces asiles, est la manière dont le service s'y fait aujourd'hui : des hommes gagés doivent soigner les malades; mais leurs soins approchent-ils de ceux de ces femmes connues sous le nom de *Sœurs-Grises*; et celui qui n'est mu que par l'appât d'un lucre modique, offrira-t-il à l'infortuné qui souffre, une sollicitude constante, un dévouement que rien ne peut affaiblir? lui donnera-t-il ces consolations puisées dans une charité toujours agissante, et se reposera-t-il sur un Dieu du prix de ses soins? Non, non, on ne saurait trop le répéter, des serviteurs à gages ne s'élèveront jamais à la pratique de cette morale aussi sublime que touchante, et le vœu que forme chaque jour le philanthrope; et dont l'humanité exige l'accomplissement, est le rétablissement de ces femmes respectables dans ces asiles, qu'elles honoraient par tant de vertus.

Octrois.

La ville de Mende est la seule susceptible d'octrois : les besoins de son administration, de ses hospices, en faisaient dès long-temps sentir la nécessité, comme le seul moyen de pourvoir à un déficit qui allait chaque jour en augmentant; néanmoins c'est avec une répugnance extrême que le conseil municipal a voté ce nouvel impôt.

Le règlement que j'ai soumis à l'approbation du Ministre de l'Intérieur, le 28 nivôse an 9, est analogue aux localités, aux usages, aux mœurs des habitans, et à la situation de la ville.

Les prodnits de l'octroi sont destinés à acquitter les dettes arriérées de l'hospice, de la commune, et à pourvoir à l'insuffisance de leurs ressources pour les services courans.

L'arriéré de l'hospice s'élevait au 1 ^{er} . vendémiaire	
an 9, à.....	34,088 fr. 76 c.
Celui de la commune à.....	11,909 87
	<hr/>
TOTAL.....	45,998 63
	<hr/>

Les produits présumés de l'octroi ont été portés
à..... 24,000 fr.
Les frais de régie à..... 4,000 fr }
Le déficit des dépenses cou- } 16,000
rantes de l'hospice, à..... 9,500 }
Celles de la commune, à. 2,500 } _____

Partant il restait pour couvrir l'arriéré, 8,000 fr.

C'est d'après ces calculs que l'octroi municipal fut jugé devoir être établi à Mende.

La perception de l'octroi a commencé le 1^{er}. prairial an 9; son produit jusqu'au 5^e. jour complémentaire inclus, est de..... 1,679 fr.

Les frais de premier établissement
se sont portés à..... 411 fr. 4 c. }
Les frais de régie, } 1,738 50
timbre ou loyer du bureau, à..... 1,347 46 } _____

La dépense a excédé la recette, jusqu'au 1^{er}. vendémiaire an 10, de... 79 50

En distayant les frais de premier établissement, le produit net eût été, pour quatre mois cinq jours, de 331 fr. 54 cent.

Prisons.

Les prisons du département sont, en général, malsaines et peu sûres; les bâtimens

sont insuffisants, même pour la détention des prévenus ; aussi les évasions y ont-elles été très-fréquentes : lorsqu'il s'y trouve quelque grand coupable, on est forcé de le faire garder à vue.

Nulle part ces maisons ne présentent les localités convenables voulues par la loi, ni sûreté, ni salubrité, ni moyens d'y établir des ateliers de travail pour les détenus, et d'y introduire aucuns de ces procédés économiques dont sont susceptibles ces sortes d'établissements.

A Mende, chef-lieu, les anciennes prisons ne pouvant pas contenir tous les détenus (au nombre de trente-six à quarante tout au plus), on a été forcé d'en pratiquer de secondes dans un des clochers de la ville; cet établissement supplémentaire ne peut que grossir les dépenses, et affaiblir la surveillance en l'étendant.

L'emplacement de ce clocher, attenant avec le bâtiment où sont logés les tribunaux criminel et spécial, entouré de partout ailleurs de maisons, jardins et cours acquis de la nation, et dont le rachat ne serait pas trop dispendieux, offrirait de grandes faci-

lités pour un établissement complet conforme au vœu de la loi, et indispensable pour le département.

Mendicité, Vagabondage.

Les mendiants à domicile ne sont pas infiniment nombreux dans ce département : ils ne vaguent point hors de leur arrondissement ; ils n'inspirent point d'alarmes, et reçoivent de leurs concitoyens les secours que tout homme doit à son semblable, lorsqu'il est malheureux, vieux ou infirme.

Il n'en est pas de même de ces vagabonds, le fléau des campagnes, qui vivent souvent plus à l'aise que ceux qu'ils mettent à contribution. A la vérité, ils ne sont pas en grand nombre dans l'étendue de ce ressort ; mais il s'y en trouve : s'ils ne sont point voleurs, ils sont souvent près de le devenir, et la fainéantise dont ils ont pris l'habitude, les porte nécessairement, lorsque l'occasion se présente, à rechercher des profits honteux et criminels : l'indulgence à leur égard serait faiblesse, et le maintien de l'ordre public commande impérieusement la sévérité ;
ils

ils doivent donc être renfermés, et le travail qu'on exigerait d'eux, diminuerait les frais de leur détention et de leur garde.

N'y ayant point de dépôt de mendicité dans ce département, les mendiants et vagabonds sont dirigés sur Nismes (le Gard), où il existe un établissement de ce genre.

Instruction publique.

Le département de la Lozère est peut-être celui de la République où le besoin de l'instruction se fait le plus vivement sentir; ce pays très-reculé dans tous les temps pour tout ce qui regarde la culture des sciences, l'a été encore plus depuis dix ans : il n'y a dans la plupart des communes ni instituteurs ni institutrices; c'est néanmoins dans ces écoles primaires que les citoyens trouveraient une instruction analogue à l'état auquel ils se destinent : le gouvernement ne saurait assez tôt s'occuper de l'organisation de ces sortes d'écoles, surtout pour les communes principales.

Un établissement d'instruction publique d'un ordre supérieur, est en activité depuis
Lozère. E

quelques années à Mende (l'école centrale) : le succès n'a pas répondu aux espérances qu'on en avait conçues ; la plupart des cours ont été déserts ou peu fréquentés ; nombre d'obstacles y ont concouru : 1°. le défaut d'écoles primaires ; ce sont elles qui doivent servir de premier échelon pour arriver aux écoles centrales ; 2°. la prévention du public contre ce dernier établissement ; 3°. la versatilité dans la législation relativement au mode d'instruction publique , alternative décourageante pour les professeurs chargés de l'enseignement , et même pour les parens.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Routes.

Les routes principales qui traversent ce département , sont :

1°. Celle de Paris à Nismes et Montpellier , par Clermont , Saint-Chely , Mende , Florac et Anduze.

Cette route est de la plus haute importance , en ce qu'elle établit par la ligne la plus droite , la communication de Paris et des départemens situés au nord de la France

avec ceux du midi ; c'est par elle que les rouliers transportent continuellement les huiles, vins, eaux-de-vie et sels que fournissent les ci-devant provinces du Languedoc, et de la Provence aux départemens du Cantal, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et autres plus reculés ; recevant en échange des fers, chanvres, toiles, grains et fromages. Ce commerce entre ces départemens est très-actif depuis dix ans ; il était indispensable, à cause de la guerre qui n'a pas permis de tirer des grains de l'étranger.

Le département de la Lozère, stérile dans la plus grande partie des productions ci-dessus, s'en approvisionne avec plus de facilité, en entretenant un commerce avec les pays environnans.

Il y a dans ce département des foires très-considerables, où les départemens éloignés viennent chercher les bêtes à cornes, les chevaux et mulets qui s'y élèvent ; il s'y engraisse des troupeaux immenses de moutons, qui alimentent les boucheries de Marseille, Toulon, et celles des départemens méridionaux. Toutes ces branches de commerce démontrent l'utilité de cette route.

2°. Route de Lyon à Bordeaux et à Bayonne, par Saint-Etienne, le Puy, Langogne, la Vitarelle, Badaroux, Mende, Chanac, la Canourgue; et dans le département de l'Aveyron, par Saint-Laurent-d'Olt, Saint-Geniès, Rodez, Villefranche, Montauban, etc. Elle est aussi de la plus grande importance, en ce qu'elle est plus courte d'environ quarante-quatre lieues que la route par Toulouse, Carcassonne, Montpellier, Nismes, le Pont-Saint-Esprit et Lyon, et celle par Limoges et Clermont; en suivant cette route, les relations commerciales deviendront plus actives, et les transports des marchandises moins chers : elle serait en même temps économique pour le passage des troupes; mais malheureusement elle n'est pas ouverte depuis Rodez jusqu'à Saint-Laurent-d'Olt : cependant les Etats de la ci-devant province de Languedoc en avaient si bien senti la nécessité, qu'ils en délibérèrent la construction, le 24 décembre 1784, laquelle fut autorisée par arrêt du conseil, du mois de mars suivant; ils firent en conséquence l'adjudication des côtes de Badaroux et de Langogne dans le mois d'août suivant.

Ces deux côtes, qui ont une longueur de 8,200 myriamètres, ne sont point perfectionnées, quoique bien passagères, et à l'exemple des Etats de Languedoc, l'administration provinciale de la Haute-Guienne, pénétrée de son utilité, en adjoindra environ 6,000 myriamètres, dont 1,500 sont achevés près Saint-Geniès; cette route mérite, à tous égards, l'attention du gouvernement, avec d'autant plus de raison que celle actuelle, entre Mende et Langogne, est en partie sur une montagne appelée *le Palais*, passage qui est impraticable pendant six mois de l'année.

3°. La troisième route non moins utile, est celle de Paris à Madrid, passant par Clermont, Saint-Flour, Saint-Chely, Marvejols, la côte du Mazet, Severac, Milhan, Lodève, Beziers, Narbonne et Perpignan; elle croise au pont de Montferrand près la Canorgue, la route de Bayonne à Lyon; comme cette route n'est point ouverte depuis le Mazet jusqu'à la Scaque, les rouliers qui la fréquentent suivent la route de Marvejols à Chanac, de Chanac au Teissonnien, et de là se dirigent par la traverse

sur la côte de la Souque , où l'on joint la partie de route nouvellement construite , faisant suite à la côte du Mazet. Il en est de cette route comme de la précédente ; elle fut délibérée , autorisée et adjugée à la même époque : la côte du Mazet est déjà ouverte sur 4,300 myriamètres , et la côte de la Rouvière tracée sur environ 12,000 mètres.

Les routes les plus essentielles pour ce département et les départemens limitrophes , après les principales , sont :

1°. Celle de Mende à Villefort et aux Vans , qui communique avec le département de l'Ardèche , d'où il tire des vins et charbons de terre dont il ne peut se passer ; elle fait partie de celle qui conduit au Pont-Saint-Esprit et à Grenoble.

2°. Celle de Brioude à Alais et Nismes , par Saugues , Langogne et Villefort.

3°. Celle de Mende à Brioude , par Saugues et Langeac.

Cette route fut jugée infiniment utile par le diocèse , qui délibéra sa construction en 1785. Autorisée par délibération des états généraux , et par un arrêt du conseil , elle a été tracée avant la révolution ; mais il n'y a

en qu'une longueur d'environ 2,000 myriamètres qui ait été perfectionnée, et qui est aujourd'hui presque détruite; faute d'entretien: elle est la même que celle de Mende à Saint-Flour pendant l'espace de cinq lieues en partant de Mende; elle joint à une lieue de Saugues celle de Brioude à Alais et Nismes; son ouverture ne peut être dispendieuse, attendu que dans l'espace qu'elle parcourt, soit dans la Lozère, soit dans la Haute-Loire, on n'aperçoit qu'une côte d'une pente très-douce.

Outre que cette route facilite le commerce des vins, grains, chanvres et toiles entre l'Auvergne et les départemens de la Lozère, du Gard et de l'Ardèche, elle abrégèrait beaucoup, les rouliers n'étant pas obligés de doubler à chaque instant leurs attelages.

4°. Celle de Mende à Marvejols.

Cette route, très-intéressante par la communication de deux principales villes du département, demande de grandes réparations; elle a une lieue commune avec la route principale de Lyon à Bordeaux.

5°. Celle de Marvejols à Serverette, Saint-Alban, le Malzien et Saint-Chely, est très-

utile pour la communication entre toutes les villes du département, à cause des foires et marchés, et du commerce considérable en bestiaux, laines et étoffes.

6°. Celle de Meyrueix au Vigan, à Saint-André-du-Gard, à Florac et au Pompidou.

Toutes ces différentes routes n'ont été que tracées en plusieurs endroits; elles ne sont pratiquées qu'à dos de mulets, et on ne peut y passer sans dangers.

Cet état de situation des routes du département, suffit pour donner un aperçu de leurs besoins: tracées en grande partie sur des côtes dont la pente rapide, les ravins qui les encombrement, interceptent fréquemment toutes communications, elles exigent un entretien plus dispendieux que dans la plupart des autres départemens.

Leur entretien avant la révolution occasionnait une dépense d'environ 35,000 fr. par an: abandonnées depuis dix ans à toutes les causes de destruction, elles demandent sur tous les points des réparations plus considérables; les devis généraux qui ont été dressés en l'an 6, présentaient une dépense de

325,000 francs pour être mises en état de neuf.

On sait assez que le brigandage a menacé ce département, et le gouvernement est instruit de mes efforts pour en arrêter les progrès. Je dirai seulement que la correspondance la plus active a eu lieu avec les autorités civiles et militaires; que la force publique a constamment été dirigée sur les lieux où sa présence pouvait être nécessaire; enfin, qu'en exceptant quelques délits particuliers, le concours simultané des autorités constituées, des agens militaires et des amis du gouvernement, a contribué depuis long-temps à rendre à mes administrés, sécurité, tranquillité et bonheur.

J'observerai que j'ai eu de grands obstacles à vaincre dans la composition des autorités subalternes. L'ignorance pèse sur la majeure partie des campagnes; plusieurs maires savent à peine signer leur nom. On conçoit combien doit être lente, inexacte, décousue, leur correspondance: cependant, combien de renseignemens, combien de faits qu'on ne peut demander qu'aux maires des communes; on ne les obtiendrait jamais, si

les autorités supérieures ne trouvaient dans leur zèle, des moyens de suppléer souvent aux voies ordinaires de la correspondance.

Qu'on juge par là, combien est pénible la tâche que l'administrateur a à remplir.

J'observe que la plupart des autorités locales n'ont accepté des fonctions, qu'en cédant aux vives instances de la première autorité; elles sont découragées par l'impossibilité absolue de faire face aujourd'hui aux moindres dépenses; le système des centimes additionnels, plausible dans la théorie, praticable dans les communes populeuses, désorganise tout dans ce département; il est un grand nombre de villages où ils ne produisent pas de quoi acheter de l'encre et du papier.

Il est bien instant que le gouvernement adopte un système pour faire face aux dépenses communales, en autorisant, par exemple, les conseils municipaux, qui connaissent parfaitement les besoins de leur arrondissement, à délibérer une imposition sur tous les contribuables: alors, les chemins vicinaux, utiles sous les rapports d'intérêt du cultivateur, et sous celui de la conservation des animaux domestiques, seront répa-

rés; alors cesseront les plaintes portées journellement par les gardes-champêtres, les secrétaires, les juges de paix, et tous les employés fournisseurs des administrations locales.

Ce que je dis des dépenses communales, s'applique en général à toutes les dépenses administratives et judiciaires : nos centimes additionnels ne suffisent point; les fonctionnaires sont en souffrance pour l'an 8 et une partie de l'an 9; néanmoins leur zèle ne s'est jamais ralenti.

Caractère, mœurs et usages des habitans.

L'âpreté ou la douceur du climat, un sol fertile ou aride, influent incontestablement sur le moral de l'homme qui l'habite; et celui qui vit au milieu des frimas pendant les deux tiers de l'année; qui, pour conserver sa pénible existence, lutte constamment contre la stérilité qui l'environne de toute part; qui n'a sous les yeux que des sites agrestes, des rochers amoncelés par la main des siècles, ou déplacés par les grandes convulsions de la nature; celui-là, dis-je, a des

mœurs agrestes, et le cercle de ses idées ne s'étend pas au delà de ses besoins, au sentiment de sa conservation : tels devraient être les habitans de la Lozère. Néanmoins, au milieu de ce climat froid, et presque sauvage, on trouve des mœurs douces, affables, qui indiquent, il est vrai, que l'autorité doit être toute paternelle ; mais en même temps on éprouve de la part des habitans, une lenteur, une indifférence, une apathie, que souvent rien ne peut vaincre, et qui ne permet pas aux organes de la loi de rester dans l'inaction : il faut de leur part une volonté ferme et bien prononcée.

Le cultivateur tient fortement à ses habitudes, à son costume grossier, et à la routine même de son art : sa nourriture est du pain de seigle, du fromage, du lait, du beurre, du lard, de la vache salée, des légumes secs, des pommes de terre dans la partie de la Montagne ou Causse, et des châtaignes dans la partie dite *Cévennes* ; sa boisson est l'eau de fontaine ; rarement du vin, si ce n'est quelquefois au cabaret ; il est d'une constitution forte et d'un tempérament robuste. Le cultivateur est attaché à

son culte, à la religion de ses pères; les cérémonies religieuses opèrent des réunions nombreuses. J'ai tâché de ramener les prêtres à souscrire la promesse de fidélité à la constitution; quelques-uns, et notamment ceux de *Mende*, chef-lieu, ont fait la soumission. La lutte qui existe depuis longtemps entre la loi, l'opinion et la conscience de quelques hommes, place souvent l'autorité dans un état de perplexité et d'inquiétude; cet état va disparaître, puisque, grâce au génie du héros qui préside aux destinées de la France, les vertus paisibles et fraternelles de la morale chrétienne, vont être réconciliées avec les principes républicains.

Les habitations des cultivateurs sont communément malsaines et peu commodes: la chambre à coucher, souvent au-dessous du chemin, devient le réceptacle de toute l'humidité; le trou à fumier, ce cloaque fangeux qui semble en défendre l'approche, y répand continuellement des miasmes putrides; on ne voit autour d'elles rien qui annonce des soins donnés aux jouissances d'agrément.

Les jeunes cultivateurs ont un attache-

ment insurmontable au sol qui les a vu naître : l'annonce d'une réquisition a été souvent le signal d'une consternation ; plusieurs même s'étaient jetés dans ces bandes de brigands qui désolaient le département de la Lozère, en l'an 8.

Néanmoins, ces jeunes cultivateurs qui ont pu franchir avec fermeté le premier pas du départ, pour joindre les bataillons républicains, ont été des soldats intrépides, et fidèles à l'honneur national.

CONCLUSION.

Tel est l'aperçu d'un département situé au milieu des montagnes, qui l'ont dérobé long-temps aux regards des premières autorités : si les lumières n'ont pas pénétré partout, la cause ne peut en être attribuée qu'au peu de faveur dont il a joui jusqu'à présent; mais un gouvernement bienfaisant et réparateur, accroît et propage la civilisation et les lumières, assied le perfectionnement de l'espèce humaine, et le bonheur général sur des besoins réciproques et d'utiles échanges. Tels sont les bienfaits du gou-

(79)

vernement consulaire , et la paix qu'il a conquise, en offrant pour l'avenir d'agréables perspectives, éternise à jamais la gloire du chef de la nation.

L'autorité ne cesse d'employer les moyens d'encouragement et de persuasion : avec le temps ils applaniront tous les obstacles, effaceront la rouille des plus anciens préjugés ; et les lumières pénétrant de toutes parts, l'administrateur obtiendra alors la plus douce récompense de ses soins, celle d'avoir éclairé un peuple à qui il ne manquait que l'instruction, pour sentir tout le prix du régime sous lequel se trouve la plus grande nation de l'Europe.

Fait à Mende, le 11 brumaire an 10.

G. J. JERPHANION.



F I N.

